

Bulletin N°11 du 22 juin 2022

Résumé de la semaine

L'épisode caniculaire de la semaine passée, accompagné de précipitations disparates sur le département a provoqué la poursuite de l'irrigation sur bon nombre de parcelles. La baisse attendue de la demande hydrique pourrait permettre une pause de l'irrigation sur les parcelles à moyenne ou forte RFU, à condition que les précipitations attendues se confirment. Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'autolimiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

4 bassins seraient en **crise** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

Argance	Aune	Tusson + Anille + Veuve	Vive Parence
----------------	-------------	--------------------------------	---------------------

1 seul bassin serait en **alerte renforcée**

Sarthe Médiane

2 bassins seraient en **alerte** :

Braye	Narais + Dué
--------------	---------------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

5 bassins seraient en **vigilance** :

Gée	Loir	Merdereau + Orthe + Vaudelle	Vaige + Erve + Taude	Vègre
------------	-------------	-------------------------------------	-----------------------------	--------------

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 15/06 au 21/06	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	15	42	123
Le Lude	2	43	130
Ancinnes	21	42	115
Volnay	2	42	122

Source : Weather Measures.

Il a plu mais avec des quantités variables d'un secteur à l'autre. Le temps caniculaire a fait grimper les températures jusqu'à 40°C. La demande climatique était par conséquent élevée à 6.1 mm/jour en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 23/06	Vendredi 24/06	Samedi 25/06	Dimanche 26/06	Lundi 27/06
Temps					
T° min/max (°C)	16/23	15/21	9/15	9/20	7/21
Pluie (mm)	4.5	4.7	14.1	0.9	0
ETP (mm)	3.3	3.4	1.2	3.5	4
Vent (km/h)	0 - 25	10 - 25	10 - 20	10 - 25	10 - 15

Sources : Météociel/Weather Measures (« prévisions ») – Commune Le Mans

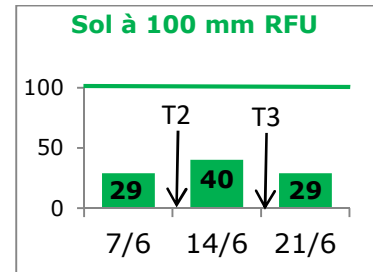
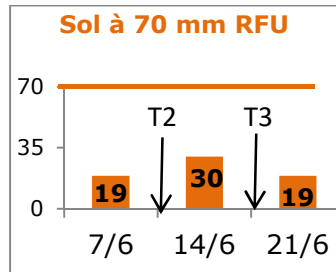
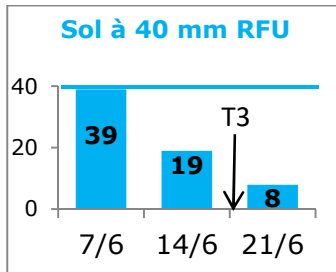
Les températures sont en baisse progressive et quelques pluies sont attendues sur Le Mans, majoritairement samedi. La demande climatique va également chuter à 3.1 mm/jour. Le vent sera faible à modéré.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont de 9 à 17 feuilles.

- Rappel : la période de stress hydrique commence à partir de 10 feuilles. La plupart des parcelles sont déjà à 3 tours d'eau, suite à l'épisode caniculaire de la semaine passée. En fonction de la pluviométrie effective de cette semaine, des tours d'eau pourront être évités pour les sols à moyenne ou grande RFU.

Bilan hydrique au 21 juin pour un maïs à 17 feuilles au Lude



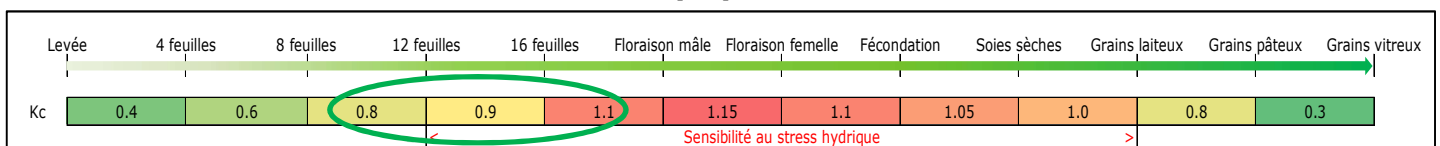
On est à 20 % de la RFU max. Un 4ème tour d'eau de 30 mm est à envisager rapidement si les pluies de ces derniers jours ne sont pas significatives (> 20 mm).

On est à 27% de la RFU max. Là aussi, un 4ème tour d'eau de 30 mm est à envisager jeudi si les pluies de ces derniers jours ne sont pas significatives

On est à 29% de la RFU max. Là aussi, un 4ème tour d'eau de 30 mm est à envisager vendredi si les pluies de ces derniers jours ne sont pas significatives

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 21/6 = état de la réserve au 14/6 + pluies du 15/6 au 21/6 + irrigation - (Kc (maïs à 17 feuilles) x ETP Le Lude du 15/6 au 21/6) = 19 + 2 + 30 - (1 x 43) = 8 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Spécial cénomannien


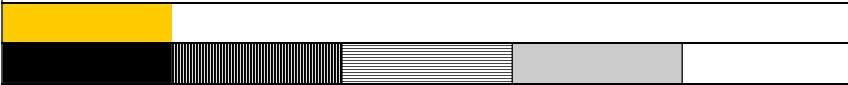
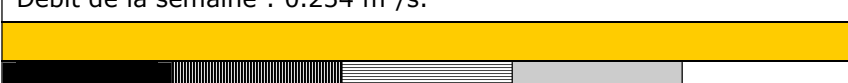
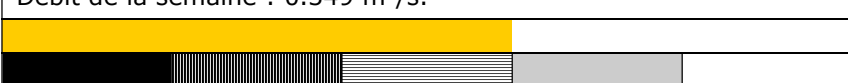
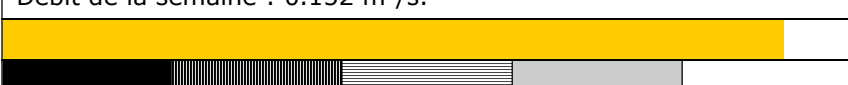
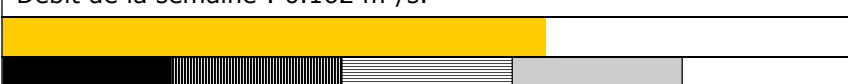
Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 13 feuilles. Il y a eu 21 mm de pluies. Un tour d'eau de 35 mm a été fait après le coup de chaleur. On est à 57% de la RFU. Le prochain tour d'eau est à prévoir le 26 juin à moins que les pluies annoncées permettent de le retarder.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à 17 feuilles. Il y aurait eu 7 mm de pluies. Un tour d'eau de 35-40 mm a été déclenché le 16 juin avant le coup de chaud. Au 21 juin, on est à nouveau en bas de la RFU. Un tour d'eau est à déclencher dès que possible.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.014 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : Interdiction des prélèvements
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.067 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : Interdiction des prélèvements
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.234 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.349 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.152 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.162 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

sur **irrig'eau** en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.170 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 7.998 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.179 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.291 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.808 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 4.863 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 12.857 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

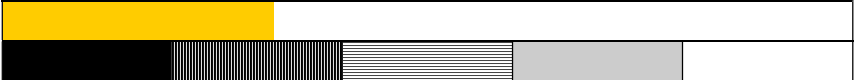
(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

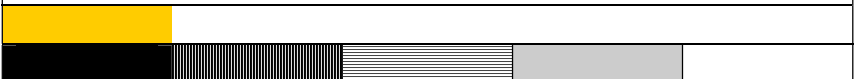
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

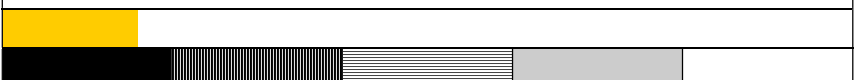
sur **irrig'eau** en cliquant **ICI** ou par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr**

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.060 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.099 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : Interdiction des prélèvements
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.117 m ³ /s.	Niveau d'alerte en dessous du seuil de vigilance (sous réserve : quelques jours sur l'alerte)
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.740 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.103 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
		Restrictions : Interdiction des prélèvements
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1) : - 40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
 Site du Mans
 15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
 Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Eric PLESSIS, Louise TALBI

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
 Emmanuel MONGE, Laëticia TEMEN

Avec le soutien financier de :



Reproduction interdite

Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>